

## **SEANCE DU 15 MARS 2018**

L'an deux mille dix- huit le quinze mars, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire

Nombre de membres en exercice : 14                    Présents : 12                    Votants : 13

Date de la convocation : 08/03/2018

**PRÉSENTS** : MM. BIRONNEAU Pascal – Mmes RÉAU Micheline, Mme FARDEAU, M. CHAUVEAU Jacques, adjoints – M. SENDRÉ Maxime - Mmes ROBERT Cosette - AUBRY Lucienne -- MM. CHATRY Éric – DEVROUTE Arnaud - Mmes MILLASSEAU Corinne - DOS SANTOS Maria – BOUCHET Eva

**Excusés** : M. BARREAU Ludovic (procuration à BIRONNEAU Pascal)

**Absent** : M. OZERÉE Ludovic

**Secrétaire de séance** : M. SENDRÉ Maxime

-----  
Observations sur le procès-verbal de la réunion du 22 février 2018 : le PV est adopté sans observation à l'unanimité

### **Résultat consultation pour les travaux d'aménagement zone d'habitat regroupé**

D20181503001 – 1.1 Marché publics - AR Sous-Préfecture le 16/03/2018

Vu l'avis favorable du conseil départemental donné en avril 2017 au projet d'habitat regroupé à Saint Loup Lamairé pour la construction de 8 logements

Vu le permis de construire accordé le 8 janvier 2018 à Habitat Nord Deux Sèvres le pour la construction de 8 logements

Vu le code des Marchés,

Vu la consultation réalisée pour les travaux d'aménagement de la zone d'habitat rue de la Valette,

Vu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le lot Réseaux eau électricité télécom à l'entreprise DELAIRE pour un montant HT de 21.795,00€
  - Décide d'attribuer le lot réseaux eaux pluviales et eaux usées à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 33.874,20 €
- Soit un total de travaux de 55.669,20€ HT pour cet aménagement
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération

### **Résultat consultation pour les travaux d'aménagement lotissement Beausoleil**

D20181503002 – 1.1 Marché publics - AR Sous-Préfecture le 16/03/2018

Vu le code des Marchés,

Vu le permis d'aménager accordé le 1<sup>er</sup> mars 2018 à la commune pour la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation

Vu la consultation réalisée pour les travaux d'aménagement du lotissement Beausoleil avenue de Bel Air

Vu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le lot réseaux eau électricité télécom à l'entreprise DELAIRE pour un montant HT de 33.795,00€
  - Décide d'attribuer le lot réseaux eaux pluviales et eaux usées à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 43.911,09 €
- Soit un total de travaux de 77.706,09€ HT pour cet aménagement
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération

**Demande LEADER zone d'habitat regroupé**

D20181503003 – 7.5 Subventions - AR Sous-Préfecture le 16/03/2018

Vu l'avis favorable du conseil départemental donné en avril 2017 au projet d'habitat regroupé à Saint Loup Lamairé pour la construction de 8 logements

Vu le permis de construire accordé le 8 janvier 2018 à Habitat Nord Deux Sèvres pour la construction de 8 logements sur cette zone d'habitat

Vu les résultats de la consultation réalisée pour les travaux d'aménagement de la zone d'habitat regroupé rue de la Valette,

Le conseil municipal, après en avoir délibération et à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet d'aménagement d'une zone d'habitat regroupé en partenariat avec Habitat Nord Deux Sèvres
- Sollicite une subvention auprès du LEADER d'un montant de 25.000 €
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision
  - Précise que le plan de financement est le suivant compte tenu des aides sollicités :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant des travaux	55.669,20 €	L.E.A.D.E.R	25.000,00 €
Honoraires		Autofinancement	30.669,20 €
TOTAL	55.669,20 €	TOTAL	55.669,20 €

**Demande LEADER création d'une zone d'habitat en zone urbaine**

D20181503004 – 7.5 Subventions - AR Sous-Préfecture le 16/03/2018

Vu le permis d'aménager accordé le 1<sup>er</sup> mars 2018 à la commune pour la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation

Vu les résultats de la consultation réalisée pour les travaux d'aménagement du lotissement Beausoleil avenue de Bel Air

Le conseil municipal, après en avoir délibération et à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de création d'une zone d'habitat en zone urbaine
- Sollicite une subvention auprès du LEADER d'un montant de 25.000 €
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision
- Précise que le plan de financement est le suivant compte tenu des aides sollicités :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant des travaux	77.706,09 €	L.E.A.D.E.R	25.000,00 €
		Autofinancement	52.706,09€
TOTAL	77.706.09 €	TOTAL	77.706,09 €

## Demande DETR 2018 - 7.5 Subventions

D20181503005 – 7.5 Subventions - AR Sous-Préfecture le 16/03/2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de mise en lumière devant la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de mise en lumière tel qu'exposé
- Sollicite une subvention au titre de la DETR 2018 dans la catégorie 2.1 valoriser l'environnement et le cadre de vie d'un montant de 4.271€
- Sollicite le SIEDS pour une aide pour la mise en lumière d'un patrimoine communal
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision
- Précise que le plan de financement est le suivant compte tenu des aides sollicités :

Dépenses HT en €		Recettes HT en €	
Montant des travaux	21.355,00	D..E.T.R	4.271,00
		Aide du S.I.E.DS	6.960,00
		Autofinancement	10.124,00
<b>TOTAL</b>	<b>21.355,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21.355,00</b>

## Réalisation d'un emprunt

D20181503006 – 7.3 Emprunts - AR Sous-Préfecture le 16/03/2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions des différents organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 300.000€ sur 10 ans.

Vu les propositions des organismes bancaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De réaliser un emprunt de 300.000 euros sur 10 ans
- De retenir la proposition du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest au taux fixe de 1.05% (remboursement à échéance constante) à périodicité trimestrielles.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

## Engagement des dépenses avant le vote du budget

D20181503007 – 7.1 Décisions budgétaires - AR Sous-Préfecture le 16/03/2018

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à engager, liquider et mandater au budget principal et jusqu'au vote du budget des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, dans les conditions et limites prévues à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le tableau défini ci-dessous :

Opération ou article	Crédits ouverts en 2017 en €	25% maxi autorisés	Crédits autorisés avant le vote du budget	Affectation
2031	55.000	13.750	13.750	Etude
<b>Total du chapitre 20 : 13.750</b>				
2111	30.000	7.500	7.500	Terrains
2152	80.000	20.000	20.000	Installation voirie
2188	31.500	7.875	7.875	Autres immobilisations
<b>Total du chapitre 21 : 35.375 €</b>				

### **Maison des Services au Public**

D20181503008 8.4 Aménagement du territoire - AR Sous-Préfecture le 16/03/2018

Vu la délibération en date du 13 décembre 2017 réaffirmant l'ambition de la commune de disposer de la labellisation Maison des Services Au Public

Vu les nouveaux contacts pris et notamment avec l'association A.I.R de Parthenay

Vu la réponse donnée par le SIEDS pour une prochaine formation

Vu l'activité croissante du service

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite les services de l'Etat afin d'obtenir la labellisation « Maison des Services au Public » permettant ainsi l'aboutissement du dossier et le travail réalisé depuis près de 2 ans.

Séance du 15/03/2018 : délibérations D201815030001 à D201503008